



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mariage

Question au Gouvernement n° 1411

Texte de la question

" MARIAGE " ENTRE PERSONNES DE MÊME SEXE

**M. le président.** La parole est à *M. Pascal Clément, pour le groupe UMP.*

**M. Pascal Clément.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le maire de Bègles s'apprête à célébrer, samedi prochain, un " mariage " entre deux personnes de même sexe. *(Huées sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

**M. Christian Paul.** Vous lui donnez de l'importance !

**M. Pascal Clément.** Le procureur de la République lui a fait savoir que cette décision contrevenait gravement à la loi. Si M. le maire de Bègles persiste dans son intention de célébrer ce " mariage ", quelles conséquences en tirerez-vous, monsieur le Premier ministre ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

**M. Jean Glavany.** Enfin un vrai sujet ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre.** Monsieur le président de la commission des lois, en ma qualité de chef du Gouvernement, je me place exclusivement sur le terrain du droit pour répondre à votre question. Je défends l'État de droit. *(" Très bien ! " et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Le code civil ne permet ni n'autorise le mariage de deux personnes de même sexe. Donc, si un tel événement avait lieu, il ne pourrait être qualifié de " mariage ". Il s'agirait d'une manifestation illégale, nulle en droit et de nul effet.

**M. Jean Glavany.** Les trois millions de chômeurs peuvent être rassurés !

**M. le Premier ministre.** Je précise que le maire, agent de l'État, officier d'état civil,...

**M. Richard Mallié.** Exactement !

**M. le Premier ministre.** ...ne peut que se conformer strictement à la loi.

**M. Guy Geoffroy.** Bravo !

**M. le Premier ministre.** Or, dans l'hypothèse que vous évoquez, la loi serait enfreinte. Ma réponse est donc claire, nette et précise : tout élu ne respectant pas le code civil encourt les sanctions prévues par la loi. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)* Ma responsabilité, celle de mon gouvernement, est de faire respecter l'État de droit, donc la loi. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Clément](#)

**Circonscription :** Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1411

**Rubrique** : Famille

**Ministère interrogé** : Premier ministre

**Ministère attributaire** : Premier ministre

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 juin 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 juin 2004